

## **La citoyenneté : un processus d'instauration d'un lien social nouveau**

*Texte rédigé en juillet 2010, en préparation de la journée citoyenne du 24 septembre.*

La citoyenneté néocalédonienne est une création de l'Accord de Nouméa, qui en pose simplement les premiers contours juridiques. Elle comporte de droits politiques : le droit d'élire les représentants aux assemblées de provinces, et par rebond, au Congrès, et celui d'y être élu. Elle s'étend aussi au champ économique et social, par la possibilité de favoriser l'accès des citoyens à l'emploi local. Le texte ne livre pourtant pas une citoyenneté clés en mains. Il insiste d'ailleurs sur la notion de processus, de « reconnaissance progressive d'une citoyenneté de la Nouvelle-Calédonie ». Nous avons donc une citoyenneté à construire. La date d'achèvement des travaux est fixée à la sortie de l'Accord. Pourtant, alors que certains dirigeants politiques voudraient déjà sortir de cette zone de travail, le compte n'y est pas.

Si, au niveau des signes identitaires, l'hymne et la devise ont fait consensus au sein du comité qui était chargé de statuer sur les œuvres d'un concours public, ils ne sont toujours pas validés officiellement par le Congrès de la Nouvelle-Calédonie. Les discussions sur le drapeau font toujours polémique. La loi sur l'emploi local est, en l'état, un ersatz qui n'a aucune chance de favoriser l'employabilité locale...

D'un autre côté le cadre de l'accord de Nouméa peut être une limite à la réalisation du projet citoyen du Pays. Des institutions, répondant au moment de leur création à des enjeux peut-être un peu trop politiques tardent à montrer leurs capacités à homogénéiser les règles applicables dans les domaines relevant de leurs compétences (environnement, formation, accès à l'emploi...). C'est le problème des Provinces qui, faute d'être des axes décentralisés du destin commun, agissent localement, sans coordinations avec un tout Pays. Cette gouvernance politico-administrative est une gêne pour la mise en place concrète d'une citoyenneté néocalédonienne et peut aussi apparaître comme un surcoût du fait de la multiplicité des postes administratifs qu'elle génère. Ce surcoût accentue encore la dépendance financière de la Nouvelle-Calédonie à la France. Mais le citoyen a ce peut de pouvoir d'action sur ces champs qui le dépassent.

En dehors de ces problématiques politiques et institutionnelles, il existe d'autres zones de travaux sur lesquelles le citoyen peut agir. L'association ARES a décidé depuis 2007 de prendre certaines choses à bras le corps. L'objectif étant de pousser les professionnels de la politique à faire leur devoir tout en responsabilisant l'ensemble de la population aux enjeux sociaux de la mise en place structurelle d'une citoyenneté. L'association ARES est née de la mise au défi de l'ancienne présidente du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, Marie-Noëlle Thémereau de se confronter à son propre discours : « Il ne faut pas que la citoyenneté demeure incantatoire. » Subventionnée par le Gouvernement sous cette présidence, l'association créée s'est immédiatement mise au travail pour définir le concept de citoyenneté. Il était pressant de sortir du tout puissant discours juridique emprisonnant ce concept social dans les deux seules prérogatives du vote et de l'impôt. Ceci était d'autant plus impérieux que ce discours avait tendance à frustrer toute une partie de la population récemment immigrée, privée du droit de vote, mais néanmoins désireuse de participer à la construction du Pays.

Toute une journée de conférences a permis de révéler que la citoyenneté était aussi et avant tout un lien social, un rapport à une identité qui allait au-delà de l'appartenance culturelle particulière, une vision commune de l'avenir... La citoyenneté s'est révélée être une façon de penser ses rapports à l'autre, aux groupes, au monde...

La citoyenneté ainsi admise publiquement, les colères se sont apaisées et les habitants ont commencé à chercher les moyens de s'approprier ce rôle citoyen que nous venions de leur révéler comme étant le leur. Le bouillonnement social et culturel, structuré au sein d'associations plus ou moins puissantes, pousse désormais le gouvernement à travailler avec ces émanations citoyennes.

Depuis deux ans sous l'égide du membre du gouvernement en charge de la citoyenneté, Déwé Gorodey, l'organisation de la journée de la citoyenneté du 24 Septembre se fait en partenariat avec le plus grand nombre d'associations et de représentants des groupes culturels locaux. Même si ce travail demande encore à être amélioré afin que plus de caldoches, ainsi que les européens, se sentent concernés par cette journée, nous sommes sur la bonne voie. Reste à persister c'est-à-dire faire en sorte que la journée ne soit plus célébrée qu'à Nouméa, place du Mwa Kââ mais également partout dans le pays et surtout dans les quartiers populaires. Cette journée doit être comme une scène primitive néocalédonienne, un moment symbolique, une recomposition idéale, une halte réparatrice des guerres ou blessures passées et un processus de construction de la citoyenneté calédonienne d'une grande intensité émotionnelle. Chacun doit s'y retrouver frère de l'autre.

L'autre justement, ce n'est pas le même. La différence entre la citoyenneté et le lien républicain, c'est que dans la citoyenneté, l'autre, avec son identité culturelle différente existe au sein de la fraternité. L'autre, frère, pour le caldoche, c'est le Kanak. Il s'agit de lier l'identité kanake (dont la reconnaissance ouvre des droits culturels et vise aussi la reconnaissance de l'organisation sociale coutumière et le lien à la terre) à cette citoyenneté. Aussi l'identité kanake, comme toutes les composantes du panel identitaire néocalédonien doit faire l'effort d'échapper au principe de déculturation insidieusement introduit par le recours au capitalisme, au libéralisme politique postcolonial et à la mondialisation dont l'immigration économique est porteuse.

La citoyenneté ne peut que s'inscrire dans un registre autre que celui du capitalisme sans cela elle risque de n'être que la coquille juridique d'un ensemble communautariste démissionnaire de son rôle de citoyen. Ce qui est un risque en Nouvelle-Calédonie est déjà un désastre dans les démocraties occidentales où l'esprit citoyen est déliquescant.

Car en fin de compte, la citoyenneté ne s'instaure guère ; le gouvernement ne peut que mettre en place un système social qui en fait la promotion. La citoyenneté est de la responsabilité du citoyen : c'est au citoyen de se mettre en œuvre et par sa réflexion, son analyse juste de son cadre politique et par son action quotidienne qu'il fonctionne en citoyen. Le statut juridique ne garantit aucunement la fonction du citoyen. La fonction citoyenne n'est possible que par le cadre social qui permet au sujet humain d'être autre chose qu'un producteur et/ou un consommateur.

Julie Régent et Laurent Edo,

Membres de l'association ARES (Analyse et Recherche sur l'Enseignement et le Social)